CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction de la Vie Locale Service des communes 139 41

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2019 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S): MME MARTINE VASSAL

OBJET : Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2017/2019 - Tranche 2018.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône pour la tranche 2018 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2017/2019, conformément à l'annexe 1 du rapport.

Les opérations envisagées pour la tranche 2018 de ce contrat sont les suivantes :

• REGROUPEMENT DES SERVICES OPERATIONNELS MUNICIPAUX SUR LE SITE DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

La commune poursuit son projet de regroupement de ses services opérationnels sur le site du centre technique municipal installé sur un foncier communal dont les surfaces potentielles sont conséquentes et permettront une adaptation aux évolutions futures. Le positionnement du lieu, en entrée de ville, est déjà bien identifié et utilisé par la population ; il bénéficie en outre d'une double desserte qui permettra de différencier les accès du personnel, des véhicules techniques et du public.

Le projet prévoit d'organiser les locaux en trois pôles :

- le pôle administratif, d'une surface de 403 m², qui regroupera les espaces d'accueil du public, les bureaux administratifs des équipes techniques et les bureaux de la direction ;
- le pôle commun, d'une surface de 176 m², permettra de mutualiser une salle de réunion, une salle de repos, des vestiaires et des sanitaires ;
- le pôle des interventions techniques, d'une surface de 446 m², comprendra les ateliers, les garages et une aire de lavage.

Le coût global de l'opération, prévue de 2017 à 2019, est estimé à 3.634.968 €HT dont 1.278.155 €HT au titre de la tranche 2018.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 1.817.484 €dont 639.078 €pour la tranche 2018.

■ CONSTRUCTION DE SALLES SPORTIVES

Comme suite aux conclusions du Schéma Directeur des équipements publics communaux, la ville s'est engagée dans un vaste programme d'aménagements qui comprend, dans un premier temps, la réalisation de salles sportives.

La construction est prévue dans le quartier de la petite vitesse, au cœur de la plaine sportive, à proximité des Arènes, du club de tennis et du stade Taberner. Les équipements se composeront d'espaces communs : accueil, billetterie, salle de réception, sanitaires et vestiaires accessibles aux personnes à mobilité réduite ; d'un dojo modulable pour des cours simultanés ou des compétitions ; d'une salle de danse et de locaux mutualisés à l'usage des associations.

Le coût global de cette réalisation, prévue de 2017 à 2019 est estimé à 3.022.671 € HT dont 1.076.560 €HT au titre de la tranche 2018.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 1.511.336 €dont 538.280 €pour la tranche 2018.

CONSTRUCTION D'UNE PISCINE EDUCATIVE

La construction d'une piscine éducative fait également partie du programme de développement des équipements sportifs de la commune et fait suite à une large réflexion marquée par une forte implication des responsables communaux.

La construction de la piscine est prévue sur un foncier communal d'environ 7 000 m², au cœur de la plaine sportive, à proximité de nombreux établissements scolaires. L'équipement sera de dimension modeste mais adapté à la population et à des coûts de fonctionnement maîtrisés. Il comprendra un espace d'accueil avec billetterie, vestiaires, sanitaires et distributeurs de petit équipement ; un bassin sportif de 25 ml avec 4 lignes d'eau, un bassin ludique pour les bébés nageurs ou les cours d'aquagym ; des locaux pour le personnel de surveillance, une infirmerie ; des locaux techniques. Les espaces extérieurs seront aménagés et proposeront un parvis, une terrasse solarium, une aire de livraison, un abri pour les deux roues et des emplacements de stationnement.

Le montant de l'opération, prévue de 2017 à 2019 est estimé à 5.774.426 € HT dont 1.611.580 €HT au titre de la tranche 2018.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 2.887.213 €dont 805.790 €pour la tranche 2018.

REQUALIFICATION DES ESPACES EXTERIEURS DE LA RESIDENCE ALLENDE

Dans le cadre du contrat de ville (2015-2020), la réhabilitation globale de la résidence Allende, groupe d'habitat social, a été définie comme un axe prioritaire par l'ensemble des signataires. La commune s'est engagée à entreprendre la requalification des espaces extérieurs.

Le programme d'aménagements comprend plusieurs axes : l'amélioration et la sécurisation des voies de circulation ; l'optimisation du stationnement ; l'aménagement d'abris extérieurs pour la collecte des ordures ménagères ; la modernisation de l'éclairage public et du mobilier urbain.

Le coût global de ce programme de requalification, prévu de 2017 à 2019 est estimé à 2.216.520 €HT dont 531.010 €HT pour la tranche 2018.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 1.108.260 €dont 265.505 €pour la tranche 2018.

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2018 de ce contrat 2017/2019 s'élève à 4.497.305 €HT. La participation globale du département pourrait être fixée à 2.248.653 € pour la tranche 2018, conformément à l'annexe 1 du rapport.

Ce rapport est sans incidence financière, l'engagement comptable de cette action ayant déjà été effectué au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2017 – 10127W en application de la délibération n° 174 du 15 septembre 2017.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL